

RÈGLEMENT DE LA CHASSE AU TRÉSOR

Article 1: Organisation

Le **DDC Parc** association loi 1901 inscrit au RNA sous le numéro W110022716 ou sous le numéro SIRET : [882 291 875 00012](https://siret.fr/88229187500012) ci-après désignée sous le nom "l'organisateur" dont le siège social est situé Domaine de Callabat 11250 Ladern sur Lauquet, organise une chasse au trésor le **2 Juin 2024** sur le site du DDC Parc.

Article 2: Accueil et Durée de jeu

Le jeu se déroulera sur plusieurs sessions et à des heures différentes telles que : **10 h, 10h30, 14h et 14h30 précises.**

La remise des feuilles de routes s'effectuera 15 minutes avant chaque session.

Le parking et l'accès à la zone d'accueil sera indiquée par des fléchages.

Tout déplacements dans le domaine en véhicule est interdit.

Les sessions de **10 h et 10 h 30** qualifieront chacune 2 équipes qui s'affronteront en finale qui se déroulera environ vers **12 h 30.**

Les sessions de **14 h et 14 h 30** qualifieront chacune 2 équipes qui s'affronteront en finale qui se déroulera environ vers **16 h.**

Pour accéder aux finales, toutes les équipes devront avoir entièrement remplis et poinçonnés leurs feuilles de route. En cas d'égalité deux questions subsidiaires les départagerons.

Parallèlement aux finales, un jeu de piste se déroulera sur un site dédié réservé aux enfants de moins de 12 ans sous réservation.

Possibilité de restauration sur place sur réservation. Entrée, grillade, boisson dessert et café.

Article 3: Participants

Jeu ouvert aux personnes **majeures** ou **mineures** de **plus de 12 ans accompagnées d'un représentant légal.**

Jeu en équipe de **deux à cinq** équipiers. **Un majeurs obligatoires** par équipe.

Sont exclus du jeu les personnes ne répondant pas aux conditions ci-dessus, ainsi que les membres ayant participé à la conception, la mise en place des indices ou épreuves et à la gestion du jeu ainsi que leur famille et celle de l'organisateur.

L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation au jeu à toute personne ne répondant pas aux exigences énoncées plus haut.

La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

Article 4: Modalités de participation

Le jeu est limité à **200 participants** en équipe de deux à cinq membres.

Inscription obligatoire sur le site <https://chrono-start.com/> avant le **30 Mai 2024 à minuit** ou par courrier accompagné du règlement à **DDC Parc Domaine de Callabat 11250 Ladern sur Lauquet** avant le **28 Mai 2024 en tenant compte des délais postaux**.

Le 29 Mai 2024 si un quota de 4 équipes par sessions n'est pas atteint, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la chasse ! Elle annulera par conséquent tout l'évènement dans sa totalité ! (Chasse au trésor, repas du midi et jeu de piste.)

Il préviendra par mail ou par téléphone les équipes engagés que le jeu est annulé.

L'organisateur s'engage à rembourser intégralement les inscrits par tous les moyens à leurs convenances.

Pas d'inscription sur place !

Une participation de 50 Euros est demandée à chaque équipes pour toutes inscriptions.
Jeu nature, aucun certificat médical exigé.

Les participants doivent maîtriser la langue française.

Smartphones conseillés

Le repas du midi est possible uniquement sur réservation au prix de 12€ au plus de 12 ans et au prix de 8€ en dessous de 12 ans.

Le jeu de piste est possible uniquement sur réservation au prix de 5€ par personne.

A partir du **26 Mai** une majoration de 20% sera demandée à l'inscription.

Article 5: Règle du jeu de la chasse au trésor et du jeu de piste.

1° Chasse au trésor

Le but du jeu est de trouver un trésor caché (contre marque), à l'aide d'indices, d'énigmes ou d'épreuves disséminés sur l'aire du jeu.

Chaque étape a un rapport direct avec la faune, la flore, le travail, les coutumes de l'aire de jeu.

L'équipe gagnante sera celle qui aura rempli en totalité la feuille de route et validée (poinçonnée) chaque étape dans le délai impartit donné par l'organisateur.

Deux questions subsidiaires seront posées à **chaque équipe** afin de les départager, en cas d'égalité.

Chaque équipe se verra remettre en début du jeu :

- Un road book (livre de route), Pour les équipes disposant d'un téléphone (smartphone) le livre de route sera à scanner avec le QR code fourni avec la feuille de route. Penser à télécharger l'application **QR code Reader** sur le Play store.

- Une carte de l'aire de jeu mentionnant les différents éléments remarquables du site ainsi que les limites géographiques du jeu,

- Une feuille de route à remplir et à poinçonner à chaque étape à remettre lors de l'arrivée pour contrôle et classement.

2° Jeu de piste

Pour les participants du jeu de piste, un parcours jalonné d'indication petit à petit à un but final, un poinçon qui leur permettra d'obtenir un cadeau.

Article 6: Gain

1° Chasse au trésor

Chaque participant recevra un cadeau de bienvenue.

Un Trésor d'une valeur de **200€** est à gagner.

Si **non découvert**, le trésor sera remis en jeu lors d'une prochaine édition.

2° Jeu de piste

Chaque enfant recevra un cadeau de bienvenue.

Chaque enfant réussissant le jeu de piste jusqu'au poinçon recevra un cadeau.

Article 7: Responsabilité

A) En cas d'arrêt pendant le jeu : La responsabilité de "l'organisateur" ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté.

B) "L'organisateur" ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre lui en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure (intempéries, catastrophe naturelle, interdiction des autorités) les empêchant de participer au jeu.

C) "L'organisateur" se réserve le droit de reporter le jeu en cas de mauvais temps (forte pluie par ex). Il en informera les inscrits :

- La veille par message internet ou par la page Facebook du DDC Parc.
- Le jour même par un affichage à l'entrée du Parc de jeu.

Si de tels évènements se produisaient et dans tous les cas le jeu sera remis à une date ultérieure avec les mêmes conditions.

Le remboursement de l'inscription se fera, par chèque, après demande écrite à l'adresse indiquée plus haut si l'inscrit ne peut participer à la prochaine course proposée.

D) "L'organisateur" ne pourra être tenu responsable du vol ou de la perte de la dotation par le bénéficiaire dès lors que le gagnant en auront pris possession. Aucun échange en numéraire du trésor ne pourra être accepté.

Article 8: Litige, Réclamation & Engagement

Les réclamations et litiges seront tranchés par l'organisateur le jour même sur l'aire de départ du jeu.

Dans une enveloppe cachetée se trouvera les réponses aux énigmes, la localisation réelle des balises et poinçons et la feuille de route modèle. Cette enveloppe fera foi et permettra de résoudre toute discorde.

Chaque participant **s'engage à respecter** sans contester le présent règlement.

Chaque participant **s'engage à respecter** ses adversaires.

Chaque participant **s'engage à ne pas tricher** et à **respecter** les consignes de l'organisateur.

Chaque participant **s'engage à ne pas endommager** ou **détériorer** les lieux.

Chaque participant **s'engage** lors de son cheminement dans le domaine à **ne pas polluer la nature**.

Chaque participant **s'engage à ne pas dissimuler** volontairement les indices et poinçons afin de favoriser sa propre victoire. De même chaque joueur **s'engage à ne pas creuser**, déplacer quelques objets que ce soit, les indices étant visible. Dans ce cas précis l'organisateur suspendra et annulera purement et simplement la chasse au trésor au détriment de tous les participants. Aucun remboursement ne pourra être demandé. Lors de plusieurs étapes de la chasse au trésor un ou plusieurs membres l'organisation contrôleront le bon déroulement du jeu.

Article 9: Droit à l'image

Pour sa participation à la chasse au trésor, chaque joueur autorise l'organisateur à utiliser, faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son image dans le cadre du jeu et de sa promotion. Le joueur peut, en respect de son droit à l'image, s'opposer à la mise en ligne de son portrait. Il doit en faire la demande expresse auprès de l'organisateur avant le départ du jeu.

Article 11: Obligation

L'aire de jeu se situant dans un espace essentiellement boisé l'usage du feu est strictement interdit dans tout le domaine.

L'espace fumeur sera exclusivement sur la zone d'accueil.

Tout contrevenant et son équipe seront exclue du jeu.

Tous les enfants présents sur le site du DDC Parc, sont sous la responsabilité exclusive de leurs parents ou d'un représentant légal majeur.

Article 12: Diffusion du règlement

Le présent règlement sera affiché publiquement sur l'aire de départ le jour de la chasse.

Le présent règlement sera déposé en mairie de Ladern sur Lauquet quelques jours avant la chasse.

Le présent règlement sera visible sur la page Facebook du DDC Parc.

La participation au jeu vaut entière acceptation du présent règlement.